FICHE 4: LA TVA

*Définition* :

La Taxe à la Valeur Ajoutée est un impôt indirect qui frappe l’ensemble des biens et services consommés ou utilisés en France, grâce au jeu de la déductibilité de la TVA payée et du reversement de la TVA collectée.

* La TVA COLLECTEE par l’entreprise :

TVA collectée sur les produits et sur les cessions d’immobilisation :

* Sur les débits : la taxe doit être reversée au titre du mois du fait générateur  (livraison ou date de facturation).
* Sur les encaissements : la taxe doit être reversée au titre du mois du fait générateur : le paiement
* La TVA RECUPERABLE :

Elle est déductible sur les achats de biens et services, et les acquisitions d’immobilisations.

* La TVA à PAYER = TVA COLLECTEE - TVA RECUPERABLE

Elle est payable entre 15 et 25 jours suivant la fin du mois au titre duquel la déclaration est établie.

Exemples de calcul :

Revente Prix hors taxe 150 000€, TVA 29 400€

Achat d’un service prix hors taxe 100 000 €, TVA 19 600€

TVA à payer : 29 400 – 19 600 = 9800€

(150 000- 100 000)\*19,60% = 9800€

Remarque : Les calculs et paiement se font le même mois.

Techniques d’enregistrement :

*Enregistrement :*

* 1. La TVA collectée

7…produit 4457 TVA collectée 411 Client

1. 000 29 400 179 400
2. La TVA déductible

6… charge 4456 TVA déductible 401 Fournisseur

100 000 19 600 119 600

1. La TVA à payer

4456 TVA déductible 4457 TVA collectée 4455 TVA à décaisser

19 600 29 400

19 600 29 400 9 800

9 800

512 Banque

9 800